

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 6.

Juin 1892

Société fédérale de Sous-Officiers.

TRAVAIL D'INFANTERIE couronné à la Fête centrale d'Hérisau.

Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre.

Le sergent d'infanterie comme remplaçant du chef de section : dans le service intérieur, de garde, de grand'garde et de patrouille d'officier ; enfin au combat. Les deux derniers points appuyés par un exemple simple.

Le sergent chef de section dans le service intérieur.

L'entrée au service.

Supposition. — Le jour de l'entrée au service de son bataillon un sergent est chargé du commandement d'une section pour toute la durée du service.

Organisation sur les rangs. — Une fois la compagnie organisée et divisée en sections, le chef de section fait un état nominatif des hommes de sa section sur le formulaire spécial avec rubriques : noms, prénoms, année de naissance, profession et domicile ; il donne l'ordre, au sergent guide de droite, de prendre les noms et prénoms en même temps que lui, plus le numéro de chaque fusil ; les quatre caporaux ont l'ordre de relever cette liste d'appel sur leurs carnets.

Inspection. — Sur l'ordre de son chef de compagnie, le chef de section passe une inspection minutieuse de l'armement, de l'équipement, des effets personnels et en particulier de la chaussure.

L'inspection terminée, il en fait rapport à son capitaine.

Le logement dans la caserne.

Entrée en chambre. — La compagnie procède ensuite au logement dans la caserne ; le sergent reçoit pour sa section une chambre assez vaste pour la loger tout entière ; il en reconnaît le matériel et fait rapport à ce sujet, puis chaque homme est appelé et prend sa place dans l'ordre de la liste d'appel ; cela terminé, les sous-officiers se mettent en devoir d'établir les listes de chambrée, les étiquettes pour les lits et les rateliers d'armes.